



Photo Christian, UNHCR Obo - RCA

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Analyse de Protection

Mise à jour de la situation de protection

NOVEMBRE 2024

RÉSUMÉ

A l'approche des élections générales fixées au mois de juillet 2025, le gouvernement de République centrafricaine (RCA) a décidé de démilitariser la capitale, Bangui, pour renforcer la présence militaire dans les régions.

Parallèlement, les opérations militaires se multiplient dans les régions du Sud-Est et du Centre, avec pour objectif de défaire et déloger les groupes armés de leurs derniers bastions où leur présence est significative. En conséquence, les affrontements entre les groupes armés [UPC et 3R] et les forces armées Centrafricaines se sont intensifiés.

Lors de leurs replis, ces groupes armés mènent des incursions régulières dans les villages, attaquant et pillant les biens de la population civile. Ces attaques, combinées aux combats, poussent la population civile aux déplacements préventifs ou forcés multiples pour sauver leur vie. Les préfectures de Haute Kotto, Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou restent les plus impactées, accueillant le plus grand nombre de personnes déplacées. Dans ce contexte, les groupes armés se réorganisent, formant des alliances stratégiques et adoptant un positionnement en faveur ou en oppositions aux élections à venir.

En sus des attaques contre les civils et cibles civiles, les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

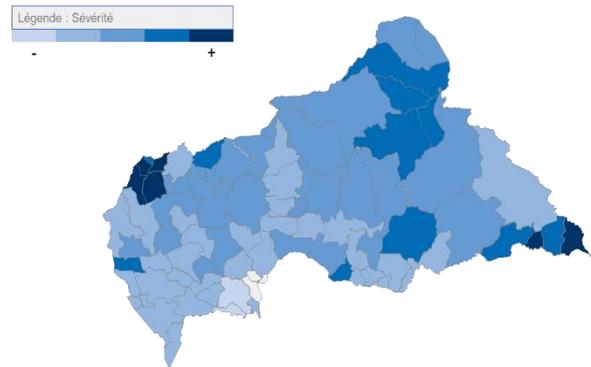
1. **Violence basée sur le genre**
2. **Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels**
3. **Présence de mines et autres engins explosifs**
4. **Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale**
5. **Recrutement forcé et association d'enfants dans les groupes armés**

ACTIONS URGENTES

Il est nécessaire de renforcer la mobilisation des acteurs humanitaires et étatiques autour des initiatives qui aboutiront à un meilleur respect des droits et une protection effective des populations affectées par la crise et les déplacements.

- Plaider auprès des parties au conflit pour un plus grand respect du Droit International Humanitaire et des Droits de l'homme afin de faire face aux attaques contre les civils et les cibles civiles, ainsi qu'au recrutement forcé et l'association des enfants dans les forces et groupes armés.
- Soutenir davantage l'Etat à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences basées sur le genre, notamment en renforçant la formation continue des magistrats et auxiliaires de justice sur les sanctions liées aux VBG et sur la réparation des préjudices causés aux victimes.

Carte de sévérité des risques de protection



Personnes dans le besoin en 2025 : 1,3 M
(baisse de 31 % par rapport à 2024)

Sévérité 3 = 838 K pers.	Sévérité 4 = 144 K pers.
64 %	11 %

NB : les personnes dans le besoin dans les zones à sévérité 3 et 4 représentent 75% du total

CONTEXTE

INCIDENTS DE VBG

16 177

Janv – Sept

EAFGA PRIS EN CHARGE

366

Janv – Sept

ATTEINTES A LA PROPRIETE

9 145

Janv – Sept

ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

6 033

Janv – Sept

ATTEINTES A LA LIBERTE

1 912

Janv – Sept

PERSONNES DEPLACÉES INTERNES

465 073

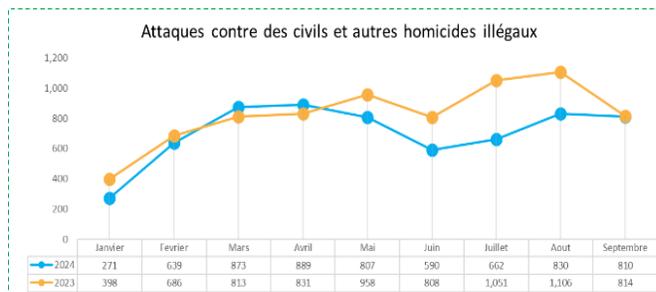
CMP Sept 2024

ATTAQUES CONTRE DES CIVILS ET CONTRE DES BIENS A CARACTERE CIVILS : PRINCIPAL VECTEUR DE LA VIOLENCE, DE LA COERCISION ET DES PRIVATIONS DELIBEREES EN RCA

Les facteurs d'exposition aux risques restent élevés

La reprise des grandes villes par les forces armées Centrafricaines (FACA) a été une évolution majeure de l'environnement de protection depuis 2022. De plus en plus de personnes déplacées internes retournent dans leurs localités d'origine, autant que les services étatiques, du fait que les groupes armés ont été reflués vers les brousses et les axes routiersⁱ. 23 552 incidents de protection ont été collectés par les acteurs du monitoring de protection de janvier à septembre 2024ⁱⁱ, montrant une baisse de 9% par rapport à la même période en 2023. Cependant le sentiment d'insécurité reste très élevé au sein de la population (68%)ⁱⁱⁱ. Les attaques contre les civils et les cibles civils constituent ¼ des abus et violations des droits enregistrés. Les multiples foyers d'affrontements constituent un véritable facteur de risques, en exposant les populations aux feux croisés. De fréquentes incursions des groupes armés dans les villes et villages donnent lieu à des exactions contre la population civile, le pillage des biens, et la destruction des infrastructures socioéconomiques. Les données collectées montrent que les forces armées Centrafricaines et leurs alliés sont directement responsable de 10% des incidents enregistrés. Sur un autre plan, les données du monitoring de protection révèlent que 40% des auteurs des incidents sont des parents proches des victimes et aux membres de la communauté ; cela montre que les populations vivent dans un environnement immédiat manifestement violent.

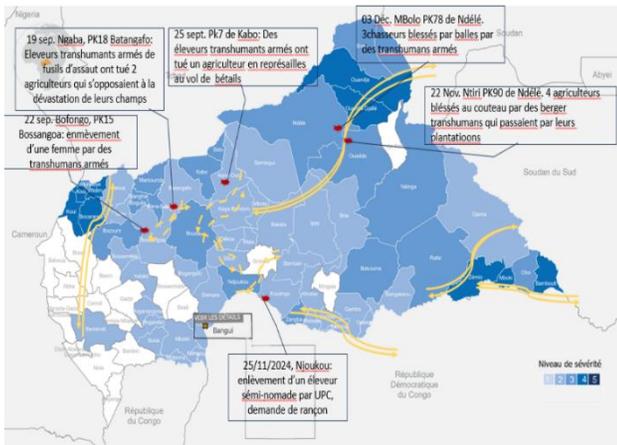
La pauvreté reste très élevée en RCA^{iv} amenant les populations démunies à recourir aux stratégies d'adaptation négatives qui les rendent vulnérables aux abus et violations des droits. La plupart des incidents se déroulent dans les champs, les brousse, les chemins qui mènent vers les marchés, les écoles, les points d'eau etc. ; cela montre le lien qu'il y a entre la vulnérabilité de la population et les contraintes d'accès aux ressources de subsistance et aux services sociaux de base. L'analyse des résultats de l'évaluation IPC faite par le Cluster Sécurité Alimentaire



conclut clairement que le conflit armé et les déplacements de populations qui en découlent sont les premiers facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire aigüe en RCA^v. En effet, les problèmes de protection sont la principale cause d'aggravation des besoins dans pratiquement tous les secteurs (Abris, WASH, FSL, Santé, Nutrition, Education...).

L'impunité qui prévaut dans les différentes localités affectées par la violence est la résultante de la relative faiblesse des institutions administratives, sécuritaires et judiciaires de protection. La difficile mise en place de la chaîne pénale sur l'ensemble du territoire fait que la plupart des auteurs des crimes et délits ne sont pas sanctionnés. Les communautés ont alors recours à des mécanismes endogènes pour traiter des incidents qui s'y déroulent.

LES EFFETS DE LA TRANSHUMANCE AU CŒUR DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES



Les incidents de protection et autres tensions intercommunautaires liées à la transhumance restent une menace permanente pour la protection des populations civiles dans des régions de couloir de transhumance aussi bien interne que transfrontalier.

Si la transhumance interne est source de conflits entre les communautés, les incidents les plus graves sont rapportés le long des couloirs de transhumance transfrontaliers chaque année entre le mois d'octobre et le mois de juin. Les quatre principaux couloirs restent dans les préfectures de **Vakaga** et **Nana Gribizi** [axe Am- Dafock à Ngolongosse] avec les transhumants venus du Soudan, dans le **Haut Mbomou** [axe Bambouti à Zemio] avec les transhumants venus du Sud Soudan, dans les préfectures de **Ouham Pende** et **Nanan Mambere** [axe Beloko à Gamboula]

pour les transhumants venus du Tchad et dans la **Basse Kotto** [axe Karame à Kouango] pour les transhumants venus de Tshopo en RDC.

Chaque année, à la même période, les populations subissent des violations commises par les bergers transhumants qui sont armés et des groupes armés opportunistes. Dans ces régions, le long des couloirs et dans les localités aux alentours, des conflits entre agriculteurs et éleveurs de la communauté Peule en transhumance ont été documentés dès le début d'année 2024, dans les villages de Trangué et Ngouaka en raison des dégâts causés par le bétail transhumant dans les champs des agriculteurs.

Dans les préfectures de l'**Ouham-Pendé** et de **Lim-Pendé**, les éleveurs transhumants s'allient au groupe armé 3R pour protéger les troupeaux. En guise d'exemple, dans la localité de Ndjondom [55 km de Paoua], des éleveurs Peuhls bénéficient de l'aide du groupe 3R pour récupérer des bœufs volés par des individus de la communauté locale. Les représailles du groupe armé ont provoqué le déplacement des villageois qui craignaient pour leur vie. Au 2^e semestre 2024, les incidents suivants ont été signalés :

- En juin 2024, les éleveurs Soudanais ont enlevé quatre ressortissants soudanais [demandeurs d'asile]. L'enlèvement avait été suivi d'une demande de rançon.
- En septembre, à Ngaba, PK18 de Batangafo, des éleveurs transhumants armés de fusils d'assaut ont tué 2 agriculteurs qui s'opposaient à la dévastation de leurs champs. A PK7 de Kabo, des éleveurs transhumants armés ont tué un agriculteur en représailles au vol de bétails et à Bofongo, une femme a été enlevée par des transhumants armés.
- En novembre, à Ntiri, PK 90 de Ndélé, quatre agriculteurs ont été blessés au couteau par des bergers transhumants qui passaient par leurs plantations.

Tenant compte de l'impact assez prévisible des conflits et incidents liés à la transhumance, il y a nécessité de trouver des solutions à long terme, afin de préserver des vies civiles. Dans les régions traversées par le couloir de transhumance, des structures communautaires de gestion de conflits sont en place. Malheureusement, celles-ci sont très peu opérationnelles du fait du manque de soutien technique et financier. Par conséquent, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique se sont fragilisées au fil des années. Au titre des initiatives en cours, l'on peut citer la conférence de haut niveau pour une transhumance apaisée, organisée le 13 mai 2024 à Bangui et présidée par le chef de l'Etat qui avait pour but de repositionner la transhumance comme facteur de coexistence pacifique. Plusieurs recommandations ont été émises, notamment :

- La reprise des réunions annuelles de haut niveau sur la transhumance pour identifier les défis et proposer des solutions.
- La sensibilisation des acteurs de la transhumance et la population à travers un guide de bonne conduite.
- L'aménagement de nouveaux couloirs officiels de transhumance.
- L'harmonisation des mécanismes locaux de gestion des conflits y compris ceux liés à la transhumance.
- La mise en œuvre d'un plan intégré de sécurisation de la transhumance avec la création d'une unité spéciale dédiée à ce propos.

L'opérationnalisation et la mise en œuvre de ces recommandations permettra de réduire les menaces et les risques de protection dont font face les populations civiles dans ces régions.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG) demeure un problème majeur qui affecte profondément la vie quotidienne des populations de la République Centrafricaine (RCA) depuis des décennies, touchant toutes les tranches d'âges et tous les sexes. Véritable fléau, elle engendre des conséquences dramatiques pour les survivants, leurs familles et la société centrafricaine dans son ensemble. L'analyse des risques de protection révèle que la RCA fait face à des défis humanitaires dont les violences basées sur le genre (VBG) constituent le risque le plus sévère dans la majorité des zones. Ce phénomène s'explique par des inégalités de genre exacerbées par plusieurs chocs et le déplacement forcé des populations, qui exposent davantage les femmes, les filles et autres groupes vulnérables aux risques de VBG. Cela résulte notamment de l'affaiblissement, voire de la disparition des structures traditionnelles de protection ainsi que du bouleversement des rôles de genre traditionnels. Par ailleurs, l'insuffisance et la qualité des services essentiels, tels que l'eau, l'assainissement, la sécurité alimentaire et d'autres secteurs humanitaires, contribuent à l'augmentation de la prévalence des VBG. De plus, l'insuffisance de l'intégration de la VBG dans l'action humanitaire accentue cette exposition. En l'absence de plans de mitigation des risques de VBG dans les autres secteurs humanitaires, les communautés se retrouvent d'autant plus vulnérables.

A cela s'ajoute une demande de services de prise en charge des VBG bien supérieure à l'offre existante, exposant ainsi les survivants à de multiples conséquences physiques, psychologiques et socio-économiques. Selon les données du GBVIMS, au moins 16 177 cas de VBG ont été déclarés entre janvier et septembre 2024, avec une couverture de seulement 34% du HRP. Parmi ces cas déclarés, 74% concernent des femmes, 22% des filles, 3% d'hommes et 1% des garçons. Les types de violences signalées se répartissent comme suit : 38% de violences sexuelles, 27% d'agressions physiques, 17% de violences psychologiques, 16% de dénis de ressources, et 2% de mariages forcés.

La violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle, y compris les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), sont courantes en raison de la nature prolongée du conflit en RCA. Les femmes et les filles courent un risque accru de violence sexuelle lorsqu'elles se déplacent vers des lieux essentiels. Selon les enquêtes MSNA 2024, les lieux dangereux pour les femmes sont le chemin pour collecter les bois de chauffe (66%), les points d'eau (25%), les zones sociales communautaires (19%), les chemins vers les marchés (18%) et les latrines et autres installations sanitaires (9%).

L'analyse de protection révèle une sous-estimation notable des cas rapportés de violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit pour diverses raisons, dont l'insuffisance d'organisations offrant des services de prise en charge tout en collectant des données VBG, l'éloignement géographique des survivants, qui se trouvent souvent dans des zones reculées, les difficultés d'accès aux services existants, la stigmatisation sociale des survivants, et la peur des représailles dans un contexte d'insécurité répandue.

En ce qui concerne la disponibilité des services de prise en charge des survivants de violences basées sur le genre, la couverture reste limitée à 34% du HRP 2024, avec des lacunes particulièrement préoccupantes en matière d'appui juridique (89%) et de réinsertion socio-économique (94%). Le manque de financement empêche de nombreuses survivantes de VBG de recevoir, en temps opportun, les services et l'assistance nécessaires qu'elles méritent. Par ailleurs, les attaques contre les infrastructures de santé par les parties au conflit compliquent également l'accès des survivantes de VBG à une assistance médicale essentielle. Les affrontements entre les parties au conflit ont conduit à la fermeture de plusieurs établissements de santé, privant ainsi des milliers de personnes de soins de santé vitaux.

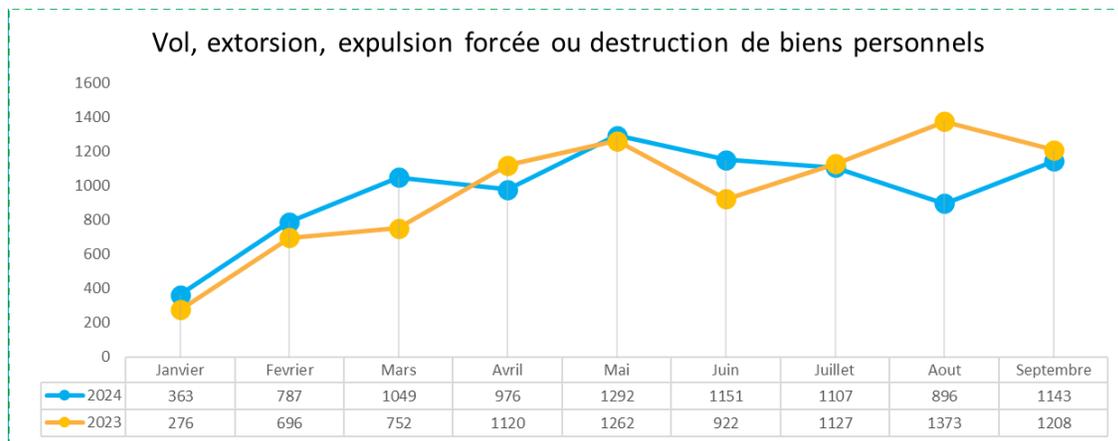
RISQUE 2 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

Le monitoring de protection a documenté 9 145 incidents de protection liées aux violations de droits à la propriété sur la période de janvier à septembre 2024. Ces incidents concernent entre autres, 3 500 cas de vol, 168 cas de pillages de biens des populations civiles, 2 634 cas de taxation illégales, 211 cas d’expulsion et occupations illégales de propriétés, 1 689 cas d’extorsion de biens et 624 cas de destruction de propriétés.

L’occurrence des cas de **vols, pillages, extorsions de biens, destructions de propriété** est très fréquente en RCA représentant 38% des incidents documentés. Des délinquants commettent régulièrement des intrusions dans les domiciles privés pour accaparer les biens des victimes, souvent de façon insidieuse et parfois avec violence. Les moments suivant immédiatement les distributions d’assistances, qu’il s’agisse de vivres, d’argent, d’articles ménagers essentiels, sont très sensibles à ce type de violations.

« Pour éviter les agressions et vols à mon domicile, je garde ma dotation mensuelle de vivre chez mon oncle ; puis chaque jour, j’y vais prélever la ration pour mes enfants et moi-même » (témoignage d’une veuve PDI sur le site Catholique d’Alindao, NRC-2023)

Les **braquages sur les axes routiers** sont monnaie courante dans les zones Ouest, Centre, Est et Sud-Est du pays. Les membres des groupes armés en sont les principaux auteurs, ainsi que les criminels qui agissent en bandes organisées. Des cas isolés de braquages par les agents des Forces de Défense et de Sécurité ont également été enregistrés, ainsi que des extorsions de biens sous la menace de violence, dans un contexte de mécontentement à cause du non-paiement de leurs primes générales d’alimentation par le Gouvernement. Dans la zone Ouest où sévit le groupe armé 3R, plusieurs localités sont soumises à des **taxations illégales**. L’on note aussi que lors du passage aux check-points, notamment les jours de marché, les usagers de la route sont souvent contraints de donner une partie de leurs avoirs, en nature ou en argent liquide. A défaut, ils s’exposent aux tracasseries, et à l’interdiction de passer. Des cas d’agressions sexuelles ont également été enregistrés dans ces circonstances. **L’occupation secondaire et la vente illicite des maisons et parcelles des PDI** et des réfugiés sont l’une des typologies les plus dominantes des violations des droits Logement, terre et propriété (LTP) en RCA. Les problèmes de logement, terre et propriété se pose particulièrement pendant les phases de déplacement et de retour des personnes déplacées ou réfugiées.



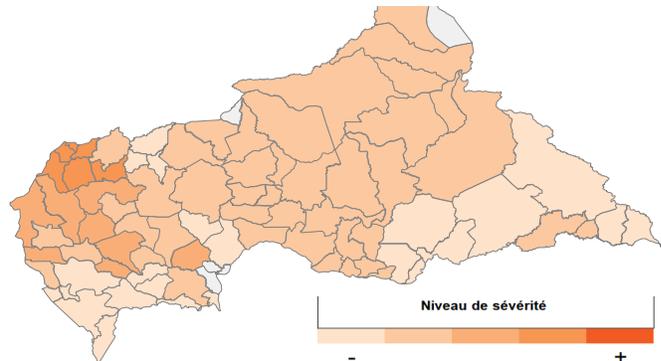
La non-résolution des problèmes liés aux LTP risque de provoquer des tensions intercommunautaires entre les PDI et les membres de la communauté hôte, d’opposer les éleveurs aux agriculteurs (conflits agro/pastoraux), d’exposer les groupes vulnérables à des conflits fonciers ainsi qu’à des violations des droits humains. Cela inclut, par exemple, l’exposition des femmes et des jeunes filles aux VBG faute de logement convenable, ainsi que les risques sanitaires pour les familles exposées aux intempéries. Parmi les obstacles à la jouissance des droits LTP, on note également l’inexistence d’un mécanisme national de réparation des violations des droits LTP, ainsi que le dualisme juridique (coutumier et légal) qui complique la protection foncière.

RISQUE 3 Présence de mines et autres engins explosifs

Suite à plus d'une décennie de conflits armés en RCA, les engins explosifs, tels que les Restes Explosifs de Guerre (REG), les mines terrestres ou les engins explosifs improvisés (EEI), ont été utilisés par les différentes parties au conflit. Ces dispositifs restent, en 2024, une menace persistante qui continue d'aggraver les vulnérabilités existantes des populations dans les localités affectées. La disproportion dans les rapports de forces entre les groupes armés et l'armée gouvernementale, soutenue par ses partenaires, a conduit à une évolution dans l'utilisation de ces types de dispositifs explosifs. Les groupes armés et les forces armées gouvernementales ont régulièrement recours aux mines et autres engins explosifs pour ralentir les mouvements/avancées des adversaires.

A titre d'exemple, en janvier 2024, dans la localité de Mbindale, sous-préfecture de Bocaranga, un engin a explosé au passage d'un véhicule. Le 15 janvier 2024, à 45 kilomètres de Paoua, un véhicule de contingent militaire de la MINUSCA a été touché par une mine, tuant un casque bleu et en blessant cinq autres. Le 21 janvier dans la ville relativement calme de Boali, 2 enfants ont été tués par une mine. Entre janvier et août 2024, ce sont au total 44 REG qui ont été découvertes à Bangui et dans les sous-préfectures de Ndele, Kabo et Bouar. Dans la sous-préfecture de Bocaranga, des incidents liés aux mines et autres engins assimilés utilisés par le groupe armé 3R ont été rapportés entre avril et juillet 2024.

Carte de sévérités de la présence des mines et engins explosifs



Les zones les plus affectées restent les sous-préfectures de Paoua, Ngaoundaye, Bocaranga, Bambari, Bouar, Baboua et dans une moindre mesure, Kouli, Boali et Gamboula.

La présence persistante des mines et autres engins explosifs (EE) engendre des conséquences majeures en termes d'atteinte aux vies humaines et de dégâts matériels. Les victimes sont diverses : des familles, des enfants, des cultivateurs, des marchands, des éléments armés et des militaires. En 2024, **57% des victimes sont civiles**. Au sein de la population, les enfants sont les plus vulnérables aux risques de mine et engins explosifs du fait de leur ignorance et méconnaissance du danger que représentent ces engins. En 2024, les **enfants représentent 40% des victimes civiles**.

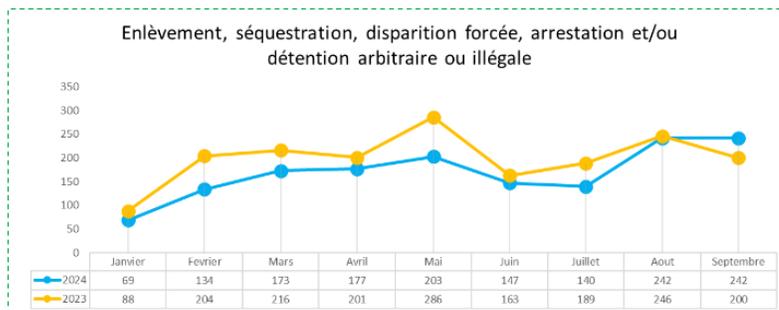
Dans les régions affectées, la présence des mines et engins explosifs constitue une restriction majeure d'accès et de liberté de mouvements, impactant considérablement la capacité des habitants à cultiver leurs champs, et augmentant ainsi leur vulnérabilité. La peur constante de marcher sur un engin explosif dissuade la population de vaquer à ses activités quotidiennes. Ces restrictions empêchent aussi les acteurs humanitaires de délivrer l'assistance aux personnes dans le besoin.

En RCA, très peu d'organisations nationales et internationales sont impliquées dans la lutte anti-mine et l'éducation aux risques. En 2024, le Fonds Humanitaire en RCA a financé le renforcement des capacités de quelques ONG locales afin d'améliorer l'appropriation de la lutte anti-mines et d'accroître la sensibilisation de la population aux dangers liés aux mines et REG. Grâce aux activités de prévention et d'éducation aux risques mises en œuvre dans les préfectures affectées, plus de 19 000 personnes ont été sensibilisées dont 60% étaient des enfants.

Cependant dans les régions du Nord-Est, autour de la préfecture de Vakaga et le Sud-Est dans le Haut Mbomou, où des affrontements armés ont régulièrement lieu entre les groupes armés et les forces gouvernementales, le manque de capacité ne permet pas de voir l'ampleur de la problématique. La MINUSCA n'a de capacité que pour détruire les engins découverts. Le renforcement de capacités des communautés est très faible et les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées, ce qui accroît leur vulnérabilité aux mines et REG.

RISQUE 4 Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

D'autres formes d'atteintes au droit à la liberté ont cours en RCA, notamment des enlèvements dont 614 cas ont été documentés depuis le début de l'année. Les préfectures le plus affectées sont la Haute-Kotto, la Ouaka, la Nana-Gribizi, la Bamingi-Bangoran et le Haut-Mbomou. L'exposition à ce risque est plus élevée lorsque les gens sont dans la brousse, au champ, sur les axes routiers ; seulement quelques cas d'enlèvement à domicile ou au sein de la communauté ont été enregistrés.



Les victimes sont dans une grande majorité de sexe masculin, dans la tranche d'âge de 18 à 59 ans. Trois tendances marquantes s'observent :

- Certains enlèvements sont consécutifs aux incursions des groupes armés dans les villages ; à la fin des opérations, ces groupes emmènent souvent avec eux des personnes (généralement les leaders communautaires) pour protéger leur retraite.
- Une deuxième tendance est en relation avec les mouvements saisonniers de la transhumance. Souvent, des bergers armés mènent des expéditions punitives contre les paysans qu'ils accusent de vol de bétail. Dans ces cas, la libération des personnes capturées est conditionnée au remboursement de la valeur du bétail volé.
- La troisième tendance concerne les enlèvements perpétrés par des réseaux de criminels qui, après leurs actes, exigent le paiement des rançons pour libérer les personnes enlevées. Les propriétaires de grands cheptels et les commerçants sont très souvent les cibles de ces actes.

Certains cas d'enlèvements sont résolus grâce à l'intervention des FDS. D'autres sont traités par les mécanismes communautaires de résolution pacifique des conflits qui interviennent pour régler le litige. Un grand nombre de cas sont résolus de façon opaque, sans réelle visibilité sur les moyens et méthodes utilisés.

898 cas d'arrestations arbitraires ont été documentés par le monitoring de protection de janvier à septembre 2024. Les cas les plus récurrents se sont déroulés dans les préfectures du Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, la Ouaka et la Nana-Gribizi. Ces arrestations sont fréquentes durant les jours qui suivent les incursions des groupes armés dans les agglomérations, ou lors des affrontements entre les forces armées Centrafricaines et les groupes armés. Les victimes sont principalement de personnes appréhendées par les FDS lors des fouilles et contrôles d'identité, sans qu'aucun fondement juridique valable ne justifie manifestement leur privation de liberté. De plus en plus de cas de contrôles au faciès sont rapportés, notamment dans le Haut-Mbomou, où certaines personnes ou groupes sont suspectés d'entretenir des liens avec les groupes armés. Les réponses les plus efficaces à ces abus proviennent généralement des plaidoyers menés par les communautés elles-mêmes ou par les acteurs humanitaires auprès des responsables des services de sécurité où les victimes sont détenues.

RISQUE 5 Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés

L'analyse des risques de protection révèle des dynamiques complexes de vulnérabilité accrue pour les enfants, en particulier dans les régions enclavées et/ou touchées par des chocs multiples. Ces vulnérabilités se traduisent par des violations graves persistantes contre les enfants, perpétrées par toutes les parties au conflit. Le recrutement et l'utilisation d'enfants figure parmi les violations graves les plus documentées entre janvier et septembre 2024. Au cours de cette période, les Nations Unies ont vérifié 248 violations graves contre 169 enfants (73 filles), survenues pendant cette période : **recrutement et utilisation (78)**, **meurtres (24)**, **mutilations (37)**, **viols et autres formes de violences sexuelles (48)**, **enlèvements (28)**, **attaques contre des hôpitaux (8)**, **attaques contre des écoles (1)** et **entraves à l'accès humanitaire (24)**. En outre, au cours de cette même période, les Nations Unies ont tardivement vérifié 269 violations graves commises contre 148 enfants (45 filles) lors de périodes précédentes (entre 2019 et 2023), majoritairement des recrutements et utilisations (132). Les groupes armés sont responsables de la majorité de ces violations, suivis par les forces gouvernementales et pro-gouvernementales, ainsi que des auteurs non identifiés. Selon les adolescentes^{vi}, les raisons principales qui les rendent plus vulnérables au recrutement et utilisation par les forces et groupes armés sont la recherche de revenus, de nourriture et le manque d'opportunité éducative et professionnelle. On observe une proportion significative de filles survivantes de violations graves commises par les groupes

armés, particulièrement vulnérables aux violences et abus sexuels. Les préfectures les plus touchées sont le Haut-Mbomou, Lim-Pendé, Nana-Mambéré, Ouham-Fafa et Ouham.

Les mouvements accrus des groupes armés, l'utilisation d'engins explosifs et les opérations militaires en cours menées par les forces gouvernementales et d'autres personnels de sécurité entravent gravement la capacité des acteurs de la protection de l'enfant à se déployer dans les zones les plus touchées. Ces contraintes limitent leur aptitude à identifier, rapporter et documenter les violations graves, ainsi qu'à assurer une prise en charge adéquate des enfants victimes. De plus, le dialogue avec les parties au conflit, en particulier celles ayant signé des Plans d'Action (MPC, FPRC et UPC), reste extrêmement difficile, car la plupart des leaders des groupes armés se trouvent en fuite. Néanmoins, les Nations Unies poursuivent, dans la mesure du possible, des initiatives de dialogue au niveau local pour permettre la séparation des enfants associés, l'identification des enfants auto-démobilisés afin de prévenir et mettre fin aux violations graves.

L'accès humanitaire difficile et l'absence de protection adéquate exposent davantage les enfants à de nouvelles violations et à des traumatismes prolongés, tout en aggravant leur vulnérabilité. Les enfants séparés des acteurs armés ou non pris en charge sont confrontés à un risque accru de violence, de re-recrutement, d'exploitation, ou encore de discrimination au sein de leurs communautés. Cette situation met également en péril leur accès à des services essentiels, notamment la santé mentale, le soutien psychosocial, et l'éducation, compromettant ainsi leur bien-être à long terme et leurs perspectives.

Le nombre de violations graves vérifiées en RCA ne reflète pas pleinement l'impact dévastateur du conflit sur les enfants. Ces violations sont souvent sous-déclarées en raison de la peur des représailles, de l'intimidation et de la stigmatisation, ainsi que de l'absence de responsabilité des auteurs, ce qui décourage les enfants et leurs familles de signaler ces actes. Cette sous-déclaration entrave les efforts de plaidoyer et limite les possibilités d'assurer une réponse adaptée aux besoins des victimes.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

En 2024, **1.1 million de personnes dans le besoin** avaient été ciblées par le secteur de la protection. 92 acteurs opérationnels ont apporté des réponses inclusives de protection à 68% des personnes ciblées soit 751 000 personnes. Du fait de nombreuses restrictions d'accès physiques et sécuritaires, et aussi des réductions des financements humanitaires, l'assistance n'a pas pu atteindre 32% des personnes ciblées. Les personnes assistées ont reçu tout ou partie des assistances suivantes : prise en charge psychosociale, assistance médicale, sécuritaire, juridique, réinsertion socioéconomique, assistances de protection individuelle (en nature ou en argent liquide). 322 structures communautaires de protection, soutenues et renforcées, ont contribué à assurer la sensibilisation de la population sur les thématiques de protection, les circuits de référencement et les cartographie de réponses de protection. Les acteurs de la protection de l'enfance ont intensifié leurs efforts pour atteindre les zones difficilement accessibles, permettant à 366 enfants vérifiés comme étant associés aux forces et groupes armés de bénéficier de services essentiels de protection et de réintégration. Par ailleurs, le Gouvernement de la RCA et la Mission des Nations Unies ont signé un *Protocole d'accord pour la Remise, la Protection et le Transfert des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés aux Autorités Civiles*. Près de 20 000 personnes ont bénéficié des activités d'éducation aux risques de engins explosifs mises en œuvre par les acteurs de lutte anti-mines dans les régions de l'Ouest et Nord-Ouest de la RCA. En termes des politiques et stratégies, les acteurs de VBG ont contribué à la révision du protocole national de la gestion clinique de viol et de violence exercée par un partenaire intime ainsi que la révision du plan national du gouvernement de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC).

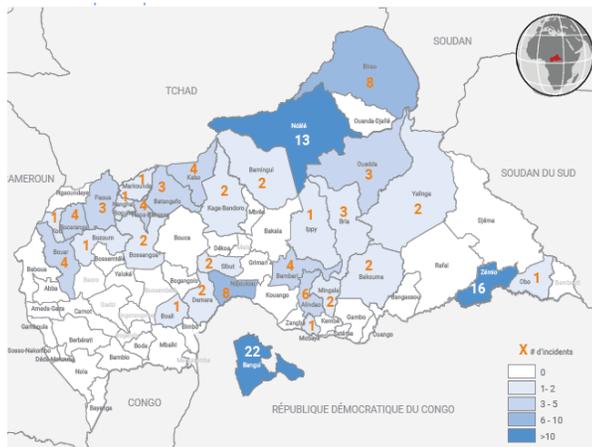
DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

INTERFÉRENCE AVEC L'ASSISTANCE

INCIDENTS DE SÉCURITÉ

51

78

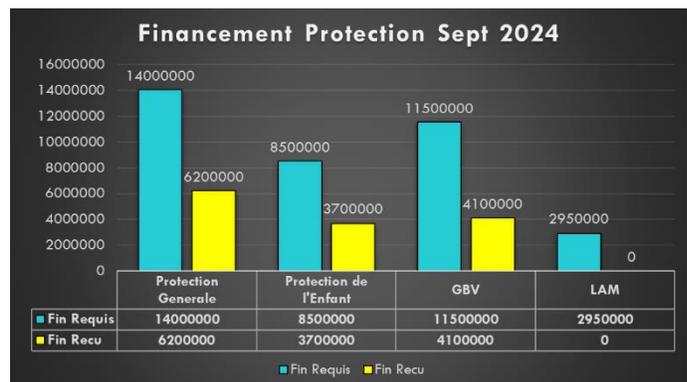


En 2024, les acteurs humanitaires ont fait face à de nombreux défis d'accès. De janvier à novembre, 129 incidents ont affecté les acteurs et l'assistance humanitaires. Les principales menaces sont liées aux opérations militaires en cours, ainsi que l'activisme des groupes armés et des réseaux de criminels sur une grande partie du territoire national. Les préfectures les plus touchées sont celle de Bangui, du Haut Mbomou et celle de Bamingui-Bangoran.

Ces incidents restreignent l'accès des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin, et concomitamment limitent l'accès des populations à l'assistance et aux services.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Sur la base des données du FTS, en septembre 2024, le HRP 2024 pour la RCA n'est financé qu'à hauteur de 50,5 % soit 185 millions reçus sur 367 requis. Le Cluster Protection et ses AoRs n'ont ainsi reçu que 30% du financement requis pour les réponses de protection. Les activités de protection de l'enfant n'ont été financées qu'à hauteur de 11%. En conséquence, 350 000 personnes sur 1 300 000 initialement ciblées n'ont pas reçu d'assistance, ce qui accroît considérablement leur vulnérabilité. Ces personnes encore dans le besoin et exposées aux risques de protection, pourraient recourir à des mécanismes d'adaptation négatif pour leur survie.



RÉCOMMANDATIONS

RISQUE 1 Violence basée sur le genre

GOVERNEMENT

- Veiller à l'application du décret sur la gratuité aux soins aux survivants de VBG sur toute l'étendue de la République Centrafricaine.
- Renforcer la formation continue des magistrats et auxiliaires de justice sur les sanctions liées aux violences basées sur le genre et sur la réparation des préjudices causés aux victimes.
- Former les responsables des acteurs armés sur leurs obligations et responsabilités en période de conflit armé.

ACTEURS HUMANITAIRES

- Mobiliser davantage les financements pour la prévention et la réponse aux VBG.
- Continuer à investir dans les programmes de réinsertion socio-économique et la prise en charge juridique et judiciaire des survivants des violences basées sur le genre.
- Renforcer le plaidoyer sur l'intégration de la Violence Basée sur la Genre dans l'action humanitaire avec des activités et des indicateurs clairs visant à atténuer les risques de VBG dans tous les secteurs humanitaires.
- Renforcer les politiques de localisation, et en particulier promouvoir le leadership féminin.
- Renforcer l'application des politiques des organisations pour la protection contre la VBG, PSEA et la promotion du genre ainsi que leur diffusion au niveau communautaire.

RISQUE 2 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Organiser des séances de formation en faveur des autorités administratives au niveau sous-nationale [Préfets, Maires, Sous-préfets] sur les droits aux logement, terres et propriétés.
- Renforcer les capacités techniques et matériels des comités LTP principalement dans les Sud-Est et le Centre
- Soutenir et financer la sécurisation foncière au profit des PDI et des Retournés.

GOVERNEMENT

- Renforcer l'opérationnalisation du comité interministériel de suivi des barrières (check points) qui est chargé faire le suivi des barrières régulièrement établies et supprimer les barrières illégales

RISQUE 3 Présence de mines et autres engins explosifs

DONATEURS

- Financer l'assistance aux victimes de mines et engins explosifs beaucoup plus nombreux dans la partie Nord-Ouest du pays.

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Mettre en place des mécanismes de soutien aux survivants en termes de soins médicaux d'urgence et continus, réadaptation, y compris fourniture de prothèses et orthèses et inclusion socio-économique.
- Renforcer les capacités nationales en vue de l'appropriation de la réponse et atténuation de la menace contre la population civile.

GOVERNEMENT et AUTORITÉS

- Renforcer la responsabilité étatique dans la prise en charge de la réponse et la réduction de la menace des mines et engins explosifs.

RISQUE 4 Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

ACTEURS HUMANITAIRES

- Soutenir davantage les mécanismes communautaires de protection afin que les populations affectées aient des connaissances, des capacités ainsi que des ressources pour prévenir elles-mêmes ou réduire l'impact des violations des droits qui les affectent.

RISQUE 5 Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés

GOUVERNEMENT et AUTORITÉS

- Exhorter toutes les parties au conflit à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants en s'assurant que aucun garçon ou fille ne soient impliqués dans le conflit, que ce soit dans un rôle de combat ou de soutien.
- Intensifier la formation continue des forces de sécurité sur les six violations graves pour renforcer la protection des enfants, et prévenir leur utilisation et recrutement.
- Renforcer l'accès à l'éducation et les opportunités économiques locales pour les jeunes ainsi que la mise en œuvre et le respect des principes de Paris signés par la RCA.

LES NATIONS UNIS ET ACTEURS HUMANITAIRES

- Continuer à investir dans le travail de surveillance/rapport des violations graves contre les enfants et garantir une réponse adéquate à ces violations ainsi que la protection des enfants affectés par le conflit armé.
- Renforcer l'engagement avec les parties au conflit afin de les sensibiliser sur leur rôle et responsabilités d'assurer la protection des enfants affectés par le conflit armé et de prévenir des violations graves, y compris des violences sexuelles.
- Promouvoir la programmation intersectorielle permettant de renforcer l'environnement protecteur des enfants et leur résilience aux chocs (Education, Sécurité alimentaire et moyens de subsistance, Abris/NFI,...).

DONATEURS

- Investir dans des programmes visant à garantir une réintégration adéquate et durable des enfants survivants de violations graves et violences sexuelles, y compris l'accès à l'éducation et à la formation.

Notes de fin

ⁱ Statistiques de la Commission Mouvements de populations mis à jour à Septembre 2024.

ⁱⁱ Rapport Monitoring de Protection T3

ⁱⁱⁱ REACH Initiative, rapport MSNA 2024

^{iv} Classée au 191^e rang sur 193 pays suivant l'Indice de Développement Humain 2022^{iv}, la RCA demeure un pays pauvre

^v Analyse iIPC de l'insécurité alimentaire aiguë avril - août 2024 publié le 13 juin 2024

^{vi} Évaluation conjointe des besoins éducation et protection de l'enfance en RCA (JENA), Global Education Cluster, Novembre 2023

Méthodologie

En octobre 2024, le Cluster Protection en collaboration avec les coordinateurs des domaines de responsabilités, a organisé plusieurs séances de travail en faveur des coordinations et des acteurs de protection au niveau national et régionale, pour évaluer le niveau de sévérité des 15 risques de protection. Dans les préfectures où le Cluster Protection n'est pas présent, la coordination de l'évaluation de sévérité des risques de protection a été confiée aux domaines de responsabilité VBG et Protection de l'Enfant. A la fin de l'exercice, qui a couvert l'ensemble des 79 sous-préfectures du territoire national un jugement d'expert a été nécessaire au niveau du SAG [Strategic Advisory Group] pour valider les données et les tendances, à l'issue desquelles 6 risques de protection ont été identifiés comme prioritaires. La rédaction du présent document s'est donc basée sur les rapports de monitoring de protection du HCR, des rapports d'évaluation des besoins de protection faits par les partenaires, des données MRM et GBV-IMS ainsi que de la 5W rapportant les réponses des acteurs de protection.

Limites

Au moment de la rédaction du PAU certaines évaluations importantes pour la programmation de protection en 2025 (ex. évaluation participative annuelle de l'UNHCR, évaluation multisectorielle NRC...) n'étaient pas finalisées. De ce fait les résultats de ces évaluations n'ont pas été intégrés dans l'analyse pour la rédaction du présent document.

